

Luxembourg, le 30 août 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Au Luxembourg, il existe deux possibilités d'obtenir une concession en pharmacie. Un pharmacien peut poser sa candidature pour l'attribution d'une concession d'État ou il peut acheter une concession privée.

La candidature pour une concession d'État est classée sur une liste en fonction de certains critères, dont entre autres l'ancienneté du diplôme et les années de travail effectuées.

À ce sujet, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- *Les procédures et les critères sont-ils clairs et disposent-ils de la sécurité juridique nécessaire ?*
- *Combien de candidatures pour une concession d'État ont été déposées au cours des dix dernières années ? Combien d'entre elles ont été rejetées parce qu'elles ne remplissaient pas les conditions nécessaires ?*
- *Combien de fois un recours a-t-il été introduit contre le rejet d'une candidature pour l'obtention d'une concession ? Combien de fois le plaignant a-t-il obtenu gain de cause et sur quelle base ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gilles BAUM
Député



Carole HARTMANN
Députée



Gusty GRAAS
Député